



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5414

du 16/09/2015

## Développer des actions d'éducation interculturelle Appel à projets 2015-2016

### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Fondamental / Secondaire

### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

### Période de validité

- A partir du
- Du 01/09/2015 au 30/06/2016

### Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 16/10/2015
- Voir dates figurant dans la circulaire

### Mots-clés :

Appel à projets - Education interculturelle-  
Ouverture aux langues et aux cultures

### Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre-Présidente, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- À Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions et Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

### Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

### Signataire

Ministre / Direction générale de l'Enseignement obligatoire  
Administration : La Directrice générale, Madame Lise-Anne Hanse

### Personnes de contact

Service ou Association : Direction d'appui de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Nom et prénom	Téléphone	Email
Polain Isabelle	02/690.83.45	isabelle.polain@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email



## Développer des actions d'éducation interculturelle - Appel à projets

Madame, Monsieur,

Pour la huitième année consécutive, la Fédération Wallonie-Bruxelles propose de soutenir et valoriser les initiatives dans le domaine de **l'éducation interculturelle**.

Je vous invite dès lors à prendre connaissance de l'**appel à projets** suivant **visant à développer ce type d'action** pendant l'année scolaire 2015-2016.

### 1. Cadre

Cet appel à projets se situe dans la ligne de l'article 6 du Décret Missions, à savoir, préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

La mise en place de cet appel à projets poursuit principalement les **objectifs suivants** :

- impliquer les élèves dans des actions d'éducation à la diversité culturelle ;
- lutter contre le racisme et les stéréotypes ;
- éduquer à la citoyenneté ;
- développer le « mieux vivre ensemble ».

Il invite donc les écoles à **valoriser, développer ou imaginer une dimension interculturelle dans le cadre de leurs cours**<sup>1</sup> pendant l'année scolaire 2015-2016.

#### **NATURE DES ACTIVITÉS**

Les activités proposées devront nécessairement :

- s'intégrer dans le projet d'établissement et être un des fils rouges du vécu de la classe/de l'école pendant cette année ;
- être construites par une équipe composée au minimum du (des) titulaire(s) de la classe ou du cours et un partenaire extérieur (enseignant(s) OLC, association(s), ...) et avoir un impact sur l'ensemble de l'école ;
- ouvrir à **plusieurs cultures et langues** représentées dans la classe, dans l'école ou en dehors ;
- aboutir à une **action ou réalisation concrète**.

---

<sup>1</sup> Des outils relatifs au dialogue interculturel et des exemples d'activités répondant aux attentes de cet appel à projets sont consultables sur [www.enseignement.be/citoyennete](http://www.enseignement.be/citoyennete) (Vivre ensemble > OLC > développer l'action interculturelle > s'outiller)

Une **subvention de 1500 € maximum** pourra être octroyée à chaque projet sélectionné. Un seul projet par établissement scolaire (le cas échéant par implantation) pourra être soutenu.

Chaque établissement sélectionné devra introduire un **bilan sur les actions** menées et les **justificatifs des frais** engagés pour le 10 juin 2016.

**Au-delà de cette date**, les dossiers ne seront pas pris en considération et par conséquent **la liquidation des montants sollicités ne pourra pas être effectuée**.

## 2. Qui peut introduire un projet ?

Cet appel à projets est ouvert aux établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous niveaux confondus.

Les projets doivent être introduits et signés par le chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur concerné via le formulaire prévu à cet effet.

## 3. Critères de sélection et indicateurs

Seront sélectionnés les projets qui répondent au mieux aux critères et indicateurs repris ci-dessous. Ceux-ci sont axés tant sur le **processus** que sur le **résultat**.

### Élaboration du projet

- Collaboration et concertation entre enseignants et partenaires internes et externes
- Implication et participation des élèves dans la construction du projet
- Réflexion du projet en équipe (aspect novateur du projet)

### Pertinence du projet

- Adéquation à l'article 6 du Décret Missions
- Référence explicite au Projet d'établissement
- Sens du projet par rapport au contexte spécifique ou local : lien avec le public des élèves, le quartier, la dynamique de l'école, ... (éviter les dérives de folklorisation – ethnicisation – tourisme – exotisme - ... )
- Finalités et valeurs développées - Apprentissages visés
- Interdisciplinarité - Transversalité
- Transférabilité du projet (effet « boule de neige ») au sein de l'école, à l'extérieur

### Dimensions interculturelles

- Ouverture à l'Autre : meilleure connaissance, reconnaissance, valorisation
- Réflexion sur ce que nous sommes et la manière dont nous vivons ensemble dans une société multiculturelle
- Prise en compte des appartenances sociales et culturelles
- Décentration de son propre cadre de référence social et culturel
- Compréhension des références propres à d'autres cultures

- Capacité à prendre de la distance par rapport aux stéréotypes et préjugés
- Approche multiculturelle (éviter les projets mono ou biculturels et les projets centrés uniquement sur la langue)

#### **Démarche pédagogique : mise en œuvre de méthodes actives**

- Sens de l'activité et des apprentissages pour les élèves
- Questionnement véritable des élèves
- Activités de recherche et de production
- Réalisation(s) concrète(s) et/ou action(s) vers l'extérieur

#### **Utilisation de la subvention**

- La subvention servira à couvrir des dépenses réfléchies et en adéquation avec le sens du projet.
- Les dépenses en personnel enseignant et de mobilier (en ce compris informatique) ne pourront pas être prises en compte.

## 4. Suivi du projet

Chaque établissement sélectionné devra rentrer à l'administration un **rapport sur les actions** menées. Ce rapport devra **nécessairement** reprendre les lignes du parcours pédagogique (compétences visées – étapes – méthode et supports pédagogiques utilisés – évaluation des apprentissages) ainsi qu'un bilan réflexif (témoignages des élèves, des enseignants). Dans cette perspective, un canevas vous sera communiqué lors des résultats de la sélection.

Par ailleurs, au cours du troisième trimestre de l'année scolaire 2015-2016, une **valorisation des actions particulièrement réussies** sera envisagée (publication sur le site [www.enseignement.be/olc](http://www.enseignement.be/olc) et, par exemple, présentation lors d'une séance plénière organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles).

## 5. Procédure de sélection

Un **jury** sera mis en place et présidé par la DG Enseignement obligatoire. Il sera **composé** :

- du chargé de mission pour l'Éducation interculturelle (DGEO) ;
- d'un représentant de la Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire ;
- d'un représentant de chaque organe de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- d'un Inspecteur de l'Enseignement fondamental ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un Inspecteur de l'Enseignement secondaire ordinaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un Inspecteur de l'Enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- d'un représentant du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) ;
- d'un représentant de CGé, ChanGements pour l'égalité ;
- d'un expert en pédagogie interculturelle.

Les étapes de cette procédure seront les suivantes :

1° Le jury recevra les **candidatures au plus tard le vendredi 16 octobre 2015**, par courriel à l'adresse suivante : [isabelle.polain@cfwb.be](mailto:isabelle.polain@cfwb.be).

La chargée de mission pour l'Éducation interculturelle se tient à la disposition des équipes éducatives en cas de besoin (élaboration du projet, mise en œuvre, ...) : [isabelle.polain@cfwb.be](mailto:isabelle.polain@cfwb.be) - 02 690 83 45.

2° Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères tels que définis dans le présent appel à projets.

3° Le jury communiquera les **résultats** de la sélection au plus tard le 11 décembre 2015.

4° Un **portefeuille de lecture** sera adressé aux écoles qui auront remis un projet et en feront la demande.

5° La chargée de mission pour l'Éducation interculturelle se rendra **sur le terrain éventuellement accompagné d'un ou plusieurs membres du jury de sélection** pour constater la mise en œuvre des actions annoncées.

6° Pour **le vendredi 10 juin 2016**, les écoles devront rentrer à l'administration un **rapport sur les actions** menées et les **justificatifs des frais** engagés.

7° Les **subventions** seront **liquidées** sur base des justificatifs et de l'accord du Comité d'accompagnement dans le courant du mois septembre 2016.

## 6. Divers

Pour terminer, je tiens à vous rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles favorise des projets d'échanges à travers les programmes eTwinning et Comenius pour lesquels vous trouverez des informations sur les sites suivants : [www.enseignement.be/etwinning](http://www.enseignement.be/etwinning) et [www.aef-europe.be/index.php?Rub=comenius](http://www.aef-europe.be/index.php?Rub=comenius).

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

**APPEL À PROJETS - ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 -**  
**« DÉVELOPPER DES ACTIONS D'ÉDUCATION INTERCULTURELLE »**  
**Formulaire de candidature**

À retourner pour le vendredi 16 octobre 2015 au plus tard à [isabelle.polain@cfwb.be](mailto:isabelle.polain@cfwb.be)

① En remplissant le présent formulaire, veillez à être lisible et à compléter uniquement les espaces prévus à cet effet. Si nécessaire, vous pouvez joindre des annexes.

## 1. Titre du projet

Titre : .....

## 2. Porteurs du projet

**Nom de l'établissement scolaire :**

**Nom et prénom du chef d'établissement :**

**Niveau :** Fondamental ordinaire – Secondaire ordinaire - Fondamental spécialisé - Secondaire spécialisé \*

**Réseau :** W-BE - OS – LSC – LSNC \*

**Adresse :**

**Code postal :**                      **Localité :**

**Tél. :**                                      **Courriel :**

**Population scolaire :**

**Personne responsable du projet** (nom et prénom) :

**Tél. :**                                      **Courriel :**

**Classe(s) concernée(s) :**

**Nombre d'élèves concernés :**

**Enseignants associés au projet** (nom, prénom et qualification) :

**Partenariat OLC :** OUI – NON \*

**Si oui, avec quels pays :** ESPAGNE - GRÈCE - ITALIE – MAROC - PORTUGAL - ROUMANIE – TURQUIE - CHINE \*

**Autres partenaires éventuels associés au projet :**

**Matières concernées :**

(\* Biffer les mentions inutiles)

### 3. Décrivez brièvement votre projet

### 4. Plan d'actions

Élément(s) déclencheur(s) :

Quand comptez-vous lancer votre projet ?

Quand sera-t-il terminé ?

**DESCRIPTIF**<sup>2</sup>:

Élaboration de votre projet :

Pertinence du projet :

Dimensions interculturelles :

Démarches pédagogiques (mise en œuvre de méthodes actives) :

---

<sup>2</sup> Pour chacune des rubriques suivantes, veuillez vous rapporter aux critères de sélection et expliciter votre projet en référence à ceux-ci.

**Résultats attendus :**

**Modalités d'évaluation du projet :**

## 5. Projet d'établissement

Une copie de votre projet d'établissement doit être annexée à ce formulaire.

## 6. Budget sollicité

Décrivez **précisément** les dépenses financières que votre projet implique (achat d'outils pédagogiques ou de matériel divers, organisation de visites à l'extérieur, contribution de personnes ressources extérieures, ...) :

*ⓘ Ne seront soutenues que les dépenses mentionnées ici et acceptées par le jury de sélection.*

Description des dépenses	Montant en €
1.	€
2.	€
3.	€
4.	€
5.	€
<b>TOTAL</b> (soutien de maximum 1500 €)	<b>€</b>

Si la réalisation de votre projet coûte plus de 1500 €, précisez le coût total :

Merci de préciser également les autres sources de financement du projet :

**Signature du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur concerné et date :**